

## Escroquerie avec cheque et fuite sans jugement

Par fred85, le 08/02/2012 à 03:14

Bonjour,

Il y a plus de 1 an, en 2010, j'ai escroqué des amis, ils me donnaient leur chèque avec leur pièce d'identité et j'effectuais leurs achats qu'ils desiraient.

3 jours après ils portaient plainte pour vol de chèques ainsi ils avaient ce qu'ils desiraient et n'étaient pas interdits bancaires.

ensuite on a ete atraper moi j'ai passer 24h00 de garde a vue vue que c'etait moi qui a fait les achat ensuite j'ai ete relacher

en juin 2011j'ai ete convoquer par la gendarmerie et je ne me suis pas presenter et m'est amie aussi certain on ete pris et on ete presenter pour une audiance aupres du juge d'instruction

mais comme j'etait pas a la porte a coter vue que je venais de me separer de mon ex amie je n'ai pu me presenter le jours convenue

le jours suivant l'une de c'est personne ma appeler at ma dit de fuire car il voulais me metre en prison car les autre avais tout mis sur mon dos

donc j'ai quitter le pays et j'ai un mandat de recherche contre moi mais j'ai marre de fuire et souaiterait revenir en france recomencer une nouvelle vie et normal

je risque quoi en revenant en france si je me fait atraper pour escroquerie de cheque non presentation en gendarmerie et fuite?

je vous remaircie de me renseigner

Par alterego, le 08/02/2012 à 09:50

Revenez vous verrez.

On n'apprend jamais aussi bien que par la méthode expérimentale.

Cordialement

Par fred85, le 08/02/2012 à 13:20

oui c'est sur m'est ç ne me avance pas beaucoups

Par fred85, le 09/02/2012 à 03:41

bonjour alterego excuse moi c'est tu exactement se que je risque? y a t'il prescription au bout de combien de anne? je te remaircie cordialment